

Simplifier : un chantier long et pas simple du tout !

Face à face

Alain Zenner,
Commissaire du Gouvernement fédéral
chargé de la simplification
des procédures fiscales.

Yvan Huyghebaert,
Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Bruxelles.

Rome ne s'est pas faite en un jour, la simplification administrative non plus. Pour Alain Zenner, les améliorations à court terme doivent être portées par un projet ambitieux de longue haleine : la création d'un nouvel état d'esprit fiscal. Entre-temps, la charge administrative qui pèse sur les entreprises n'a pas été réduite, elle a même augmenté. En cause, principalement : le coût administratif par travailleur. Pas de lien direct donc avec la simplification fiscale qui, pour sa part, semble sur la bonne voie...

En matière de simplification administrative, quelles sont les attentes des entreprises ?

Yvan Huyghebaert : Les complications administratives, les paperasseries engendrent des coûts exorbitants pour les entreprises. Une étude récente réalisée par le Bureau du Plan chiffre ce coût administratif à 6,3 milliards d'euros soit 2,6% du Produit Intérieur Brut. Pour les indépendants, le montant de ce coût est évalué à 2,3 milliards d'euros, soit pratiquement 1% du Produit Intérieur Brut. Il est clair qu'une diminution de cette masse de coûts, via l'instrument de la simplification, est un souhait cher aux entreprises et aux indépendants.

Alain Zenner : Pour s'attaquer à ce problème, le gouvernement a identifié deux grands consommateurs de charges administratives : les Affaires sociales et les Finances qui, avec ses 29.400 fonctionnaires, est le plus grand département fédéral. Notre souci aux Finances a été d'instaurer un climat fiscal nouveau. Outil fondamental de la politique économique, la fiscalité doit aussi être conçue avec le souci du maintien d'une croissance économique durable. Dans ce cadre, j'ai été chargé de la simplification des procédures fiscales. Nous oeuvrons à une fiscalité établie par des règles claires, prévisibles et équitables dont l'application se fasse de manière simple, juste et limpide. Il ne s'agit pas seulement de ravalier les règles de forme qui président à l'établissement et à la perception de l'impôt, mais aussi de revoir l'ensemble des méthodes de travail qui y conduisent. Trois

objectifs en découlent : la sécurité juridique, en améliorant la clarté et la cohérence des textes ; la réduction de la paperasserie ; un meilleur fonctionnement de l'administration.

Selon quelles priorités faut-il réduire les coûts administratifs ?

Yvan Huyghebaert : Pour les entreprises, c'est l'emploi qui génère le coût administratif le plus important. Dans une PME qui occupe moins de dix personnes, le coût administratif moyen par employé est de 7600€ par an. Aujourd'hui, il faut un règlement de travail pour engager un étudiant pendant 15 jours ou prendre quelqu'un 3 heures par semaine. Pour les indépendants, la réduction des coûts concerne davantage les procédures fiscales.

Alain Zenner : Nous sommes d'accord. La paperasserie, dans son ensemble, est excessive. Ceci dit, quelle hiérarchie de valeurs faut-il respecter ? Le contribuable demande à la fois une simplification et une protection accrue. Ces deux objectifs sont difficiles à concilier. Au plan juridique, comment avoir des textes plus compréhensibles si vous devez prévoir toutes les situations plutôt que d'énoncer des principes généraux ? Plus vous entrez dans le détail, plus les textes deviennent complexes à écrire, à appliquer, à connaître, à comprendre. Tout est une question d'équilibre entre ces deux valeurs de simplification et d'amélioration de la protection.

Concrètement, comment réduire la paperasserie ?

A.Z. : Cette réduction est en cours, elle est surtout le fruit de l'e-government. Aux professionnels de la comptabilité, la déclaration électronique à la TVA en vigueur depuis novembre 2001, permet d'envoyer à l'administration les données utiles de 999 clients à la fois. Depuis le 11 février, tous les assujettis peuvent faire leur déclaration à la TVA par Internet, à l'aide d'un formulaire simplifié et « intelligent ». Ce projet a d'ailleurs été primé par un label européen qui récompense les plus belles initiatives améliorant les rapports entre l'administration et les citoyens. Dans le courant de ce premier semestre, vous allez assister à la mise en ligne sur le site des Finances de très nombreux formulaires « intelligents », notamment de la déclaration à l'I.P.P, à l'I.soc. et au précompte professionnel. Dans un premier temps, la déclaration à l'IPP devra encore être renvoyée par la poste. Dans deux ans, elle pourra être renvoyée par Internet. Aujourd'hui c'est le contribuable qui remplit sa déclaration et le fisc qui la contrôle. Demain pour près de 80% de la population, le Ministère pré-remplira la déclaration et le contribuable la validera ou non.

Il y a aussi des demandes ponctuelles de certains secteurs...

A.Z. : C'est exact. Pour faire avancer les dossiers, j'ai réuni autour de la table les acteurs du secteur privé et du secteur public. Les solutions sont venues de cette collaboration, de ce travail au coude à coude. La suppression des timbres fiscaux dans les demandes d'immatriculation de véhicules par exemple, système extrêmement lourd au plan administratif, est en bonne voie d'achèvement ; la demande se fera on line. Jusqu'à présent, les professionnels du secteur de l'automobile devaient tenir quatre registres. Nous avons élaboré avec Federauto un registre unique simplifié, c'est une réalité. La déclaration papier à la TVA a été très simplifiée. D'autres dossiers sont sur le point d'être conclus : assouplissement des règles de conservation des tickets de caisse, simplification des rapports avec certains correspondants professionnels du département tels que les notaires, les huissiers et les sociétés de logement.

Y.H. : L'important pour nous est de sentir qu'il y a une tendance qui va dans le bon sens. Nous savons très bien que tout ne peut être changé en deux mois. Dans ses rapports avec l'administration, le citoyen, l'indépendant et l'entreprise doivent être traités comme des clients.

Précisément, qu'en est-il du fonctionnement de l'administration ?

A.Z. : C'est une question de réorganisation et de mentalité, de culture d'entreprise. Nous demandons un changement fondamental de l'attitude des taxateurs dans les contrôles et dans

la pratique de la taxation. Quelle est la mission du fisc ? Taxer à tout prix ? Non, sa mission est d'appliquer la loi **fiscale. Désormais, en cas de contentieux, le taxateur devra défendre son dossier. Voilà** pour l'état d'esprit. En ce qui concerne nos méthodes de travail, elles sont actuellement passées en revue dans le cadre de Coperfin, le plan Copernic pour le département des Finances.

Y.H. : Depuis un an et demi, nous avons constaté effectivement une attitude différente de la part de l'administration, notamment en terme de contrôle.

A.Z. : Il est fondamental de passer du « service public » au « service au public », d'une administration du XIXème siècle à une administration du XXIème siècle. Je me limite à un exemple. En 1999, tous les actes déposés à l'Enregistrement étaient retranscrits à la main : la photocopieuse n'avait pas été inventée au département des Finances. Nous sommes passés au scannage. Maintenant, le scannage des déclarations TVA va permettre, à lui seul, de libérer 250 fonctionnaires pour d'autres tâches.

Y.H. : Ce nouvel état d'esprit fiscal dont nous percevons les premiers effets doit compter sur le long terme parce qu'elle implique, pour l'administration, une nouvelle culture d'entreprise. Que vous soyez dans le secteur public ou privé, le problème est exactement le même : vous ne changez pas une culture du jour au lendemain, il vous faut parfois une génération.

Pour conclure, la création d'entreprise ne pourrait-elle pas être simplifiée ?

A.Z. : C'est vrai, créer une société exige beaucoup trop de formalités. A terme, il faudrait pouvoir le faire en un quart d'heure. Par ailleurs, j'entends souvent dire : « Il y a trop de faillites, il faut donc exiger un capital minimum, un plan financier, une immatriculation au registre de commerce, un numéro de TVA... » La solution, je pense, doit passer par la création d'un guichet unique. Toutefois, l'affaire est complexe. Vous pouvez tout simplifier et alors... les possibilités de fraude augmentent. A ce plan-là, l'acharnement systématique sur les « petits » ne doit plus être une obsession. En revanche, la détection et la lutte contre la grande fraude font partie de nos priorités.

**Propos recueillis
par Vincent Delannoy**